

## Contributions du programme conjoint à la mise en œuvre des Conventions de l'UNESCO sur la culture



### [Convention de l'UNESCO de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel](#)

#### Actions du programme conjoint:

Appui au développement du tourisme culturel par le biais de la création et de l'exploitation de centres d'interprétation pour l'accueil, l'orientation et la documentation des visiteurs à Nouakchott et aux sites du patrimoine mondial à Chinguitti et au Banc d'Arguin.



### [Convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel](#)

#### Actions du programme conjoint:

- **L'innovation créative, la production de revenus et la cohésion sociale** ont été encouragées par le biais de nombreuses manifestations valorisant le patrimoine culturel immatériel :
  - 15 manifestations culturelles, dont 3 festivals : festival de musique traditionnelle à Kiffa, de gospel à Atar, de la diversité culturelle à Nouakchott – 2 festivals ont été repris sous la forme d'émissions de télévision ; le festival de la diversité culturelle a été intégré au programme du Ministère de la culture ; l'Association pour la promotion de la langue et de la culture soninké a décidé d'organiser un festival régional sur la culture soninké ; 30 partenariats public-privé ont été instaurés en vue de poursuivre l'organisation de ces festivals ;
  - Autres festivités : semaines interculturelles, journées nationales thématiques (Journée de la gastronomie, Journée des costumes traditionnels, etc.), foires, etc.;
  - Soutien apporté à la mise en place d'un système national des Trésors humains vivants.
- Le patrimoine culturel immatériel a été sauvegardé au niveau national par l'élaboration d'une méthodologie d'inventaire à l'intention du Ministère de la culture, et la formation correspondante de 20 membres du personnel du Ministère.

### Produits du programme conjoint:

Le patrimoine culturel immatériel a été sauvegardé grâce à l'élaboration d'une méthodologie et d'un plan d'action en vue de cartographier et d'inventorier le patrimoine culturel mauritanien, y compris le patrimoine culturel immatériel.



### [Convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#)

### Actions du programme conjoint:

- Appui à **la créativité et à la production d'expressions culturelles**, promotion des **sociétés inclusives et créatives**, et renforcement de **l'accès équitable à la vie culturelle** :
  - Tenue d'un festival de la diversité culturelle à Nouakchott ;
  - Plusieurs autres manifestations culturelles favorisant diverses industries culturelles, notamment les industries de la musique (festival régional de musique traditionnelle, etc.) et le secteur artisanal (foires artisanales, etc.) ;
  - Mise en place d'une ligne de microcrédit pour les opérateurs locaux des secteurs de la culture et de l'artisanat à Adrar, Assaba, Nouakchott, Banc d'Arguin (cette ligne restera en place après l'achèvement du PC) – 178 bénéficiaires ;
  - Appui à la production et à la commercialisation de produits artisanaux de qualité (notamment des bijoux, des tissus et des tableaux).
- **Renforcement des connaissances et de l'appréciation pour la diversité culturelle** parmi les jeunes grâce au renforcement des Mahdras (écoles traditionnelles).

### Produits du programme conjoint:

Appui à **la créativité et à la production d'expressions culturelles** à travers plusieurs produits du PC :

- Base de données sensible au genre sur la production et la consommation de biens et services culturels ;
- Rapports sur le potentiel de développement des produits culturels et touristiques ;
- Étude d'identification des principaux produits artisanaux et leurs formes d'étiquetage ;
- 1 000 DVD et 1 500 affiches sur les produits artisanaux traditionnels ;
- Produits de promotion d'artisanat;
- Etude d'identification du potentiel culturel des Mahdras (écoles traditionnelles) ;
- Documents de projets sur la production et la commercialisation de produits culturels par les Mahdras.